

PREPARATION A L'AUTORISATION DE CONDUITE DES CHARIOTS AUTOMOTEURS DE MANUTENTION A CONDUCTEUR PORTE

Références réglementaires

Conduite :

Articles R4323-55 à R4323-57 du code du travail.

Formation à la sécurité :

Articles L4141-2, R4141-3 et R4141-13 du code du travail.

Périodicité

A définir par l'employeur au moyen de contrôles périodiques des capacités des travailleurs.

Nombre de participants

5 à 8 selon le nombre de catégories.

Durée : A définir selon le nombre de types de chariots

Tarif Inter / Intra : Nous consulter

Délai d'accès : 1 mois

Prérequis : Parler, comprendre et lire le français.

Formacode : 31768 – Chariot automoteur 31795 – Sécurité manutention

NSF : 311u – Conduite de véhicules, conduite des engins de manutention et de levage.

Objectif Pédagogique :

A la fin de la formation, le stagiaire doit être capable d'utiliser en sécurité les engins concernés par la formation.

Déroulement Pédagogique :

Alternance de période théorique et d'exercice pratiques (mise en situation).

Public concerné :

Travailleurs utilisant un ou plusieurs types de chariots automoteurs à conducteur porté, et devant être formé à leur conduite en sécurité.

Moyens Pédagogiques :

Formateurs en prévention des risques professionnels, titulaires d'un certificat de compétence délivré par l'organisme à l'issue d'une validation de leur aptitude à enseigner le sujet.

Feuille d'émargement à la demi-journée, questionnaire de satisfaction stagiaire, évaluations des acquis tout au long de la formation, attestation de stage.

Les enseignements pratiques et les mises en situations d'évaluation des stagiaires représentent 60 à 70% du temps de formation.

Evaluation, Validation et Sanction :

En début de la formation – Tour de table avec les stagiaires pour évaluer le niveau moyen du groupe.

Au cours de la formation : Plusieurs formateurs se répartissant les enseignements sur les différentes catégories. Les enseignements pratiques et les mises en situations d'évaluation des stagiaires représentent 70% du temps de formation.

En fin de formation : Une attestation de fin de formation reprenant les objectifs de formation sera remise aux stagiaires puis signée par le formateur, précisant si les objectifs sont atteints ou non, ou en cours d'acquisition.

Modalités d'inscription / Modalités particulières :

Inscription possible jusqu'à 30 jours avant le début de la formation, sous réserve de places disponibles, en nous contactant au 06 27 80 42 09 ou par courriel : tarlet@axeproformation.fr

Cette formation peut être accessible aux personnes en situation de handicap. Renseignez-vous auprès de notre référent handicap au 06 27 80 42 09 ou par courriel : tarlet@axeproformation.fr

PROGRAMME

→ Enseignements théoriques :

- Réglementation relative à la conduite des engins autoportés.
- Différenciation des familles d'engins.
- Caractéristiques des chariots.
- Principaux risques.
- Règles d'utilisation en sécurité.
- Vidéos.

→ Enseignements pratiques :

- Respect des limites de compétence.
- Consignes de conduite et de sécurité.
- Vérifications et entretiens d'usage.
- Examen d'adéquation.
- Circulation en situation de travail.
- Réalisation des tâches pour lesquelles l'engin est spécialement conçu.
- Opérations d'entretien de premier niveau.

→ Evaluations par le formateur :

- Connaissances théoriques.
- Circuits avec exercices pratiques.

→ Bilan de la formation.